



Conseil économique et social

Distr. générale
24 septembre 2009
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

Dix-neuvième session

Genève, 24-26 novembre 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Conférence internationale sur l'évaluation et la gestion du risque

Programme provisoire

Note du secrétariat*

1. À la dix-huitième session du Groupe de travail, les délégations ont déclaré souhaiter examiner la question de l'évaluation et de la gestion du risque dans le cadre des normes et des règlements techniques (ECE/TRADE/WP.6/2008/18, par. 21).
2. La Conférence internationale sur l'évaluation et la gestion du risque qui se tiendra à Genève les 24 et 25 novembre 2009 aura pour objet: a) d'accroître la sensibilisation sur la question de savoir comment le risque imprègne les activités économiques et comment une attitude positive à son égard est fondamentale pour le développement économique et social; b) d'assurer une meilleure compréhension des outils de gestion des risques disponibles; c) d'échanger les meilleures pratiques concernant l'emploi de ces outils pour accroître l'efficacité et l'efficacéité des normes, des règlements techniques, des options en matière de certification et d'évaluation de la conformité et des mesures de surveillance des marchés; et d) de promouvoir l'idée selon laquelle les entreprises et les autorités sont partenaires, s'agissant de la gestion des risques sur les marchés.
3. Le programme provisoire (voir annexe) est présenté pour information au Groupe de travail. Pour ce qui est des mises à jour, les représentants sont invités à consulter le site Web de la Conférence à l'adresse suivante: http://www.unece.org/trade/wp6/documents/2009/2009_ConferenceRisk_hm.

* Le présent document a été soumis par la Division du commerce et du bois après la date limite fixée pour la documentation officielle, faute de ressources disponibles.

I. Historique

4. La gestion du risque, bien avant que l'expression fût inventée, a de tous temps accompagné le développement économique et social. Les sociétés se sont organisées pour se protéger contre les risques potentiels, notamment, à titre d'exemple, en mettant au point des vaccins, en développant le secteur des assurances, mais aussi en élevant des barrages, en mettant sur pied des corps de pompiers et en établissant des prévisions météorologiques.

5. Une grande partie des risques imputables aux hommes concernent les produits, les procédés et les méthodes de production. Ces risques affectent directement les marchés des produits de consommation, ainsi que le lieu de travail. Ces dernières années ont été marquées par une multitude de risques mal gérés qui ont conduit à des pertes en vies humaines et animales, à des pertes économiques et à la dégradation de l'environnement.

6. Quand, dans ces conditions, l'intervention dans la gestion des risques est-elle garantie? La différence est majeure entre les risques présents au sein d'un organisme économique et se bornant à lui et ceux qui peuvent avoir des effets indésirables sur la société en général et sur les consommateurs ou les travailleurs en particulier. Le premier type de risques n'affecte que l'efficacité des entreprises, conduisant à des coûts supplémentaires et/ou à la diminution de l'efficacité des procédés. Le deuxième type de risques a des incidences non négligeables sur la sécurité et sur la santé et nécessite des réponses appropriées.

7. Les réponses peuvent émaner des autorités publiques, des entreprises, des consommateurs et d'autres parties prenantes. Les autorités publiques élaborent des politiques, notamment des campagnes d'information du public sur la nutrition, et elles mettent également au point des lois, des mesures administratives et des règlements techniques qu'elles se chargent de faire appliquer.

8. Les entreprises élaborent et font appliquer des normes concernant les produits et les procédés, notamment des normes qui visent en particulier la gestion des risques (systèmes de gestion des risques en entreprise, gestion de la santé et de la sécurité au travail et gestion de l'environnement) afin d'atténuer systématiquement les risques qui peuvent affecter, par exemple, la qualité des produits et donc marques et leur réputation.

9. Les consommateurs prennent aussi une part active grandissante. Plusieurs revues et programmes de télévision ainsi que nombre de débats sur Internet servent à comparer les produits semblables de marques concurrentes.

10. Par ailleurs, garantir une sécurité absolue n'est ni possible ni souhaitable. Le risque et le développement économique sont intimement imbriqués: l'incertitude est intrinsèque à l'entrepreneuriat et, sans risque, il n'y aurait pas de profits. Afin de trouver le juste équilibre entre les profits et la sécurité, une gestion compétente du risque est nécessaire à tous les niveaux, y compris celui des autorités publiques.

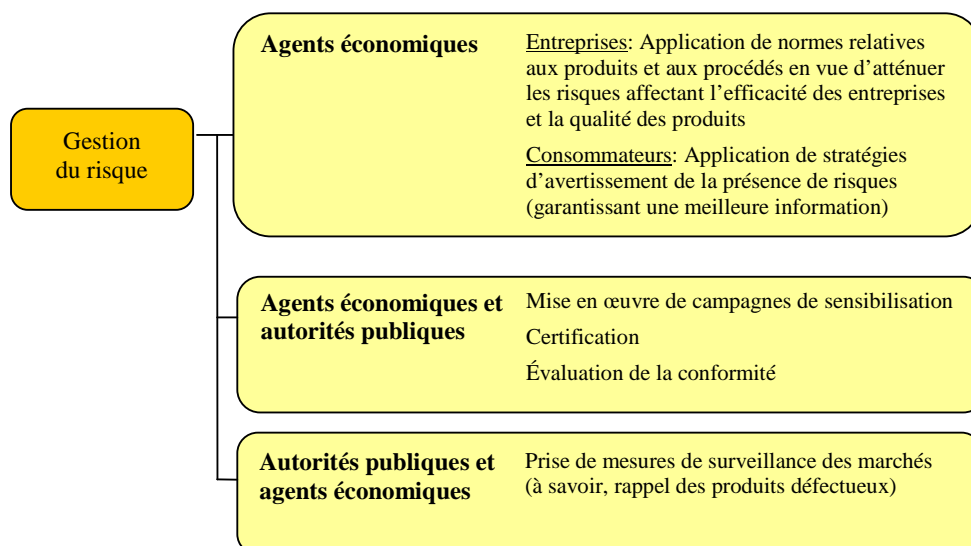
11. Dans tout accident, de la catastrophe de Tchernobyl au banal accident de voiture ou au cas d'un produit qui ne respecte pas les prescriptions en matière de qualité, il y a toujours quelque chose qui conduit à l'incident non souhaité. Il peut s'agir d'une erreur humaine, par exemple le manquement au respect des directives de sécurité, d'un manque de formation, par exemple un conducteur incompétent, ou de procédés des entreprises laissant à désirer, par exemple un contrôle de qualité insuffisant. Bien que les risques sur lesquels nous ne pouvons agir soient nombreux, nombreuses sont les choses qui peuvent encore être gérées et changées.

II. Rôle des règlements techniques et des normes

12. Parmi les réponses à apporter, s'agissant des risques, il importe de citer, en bonne place, les lois, les mesures administratives et les règlements techniques, complétés par des normes adoptées à titre volontaire. Ceux-ci sont mis au point par les autorités ou par les organes de normalisation dans le but de changer le comportement des agents économiques. Pris collectivement, ces outils contribuent à rendre les produits sûrs, les procédés des organismes stables et les consommateurs mieux protégés contre les risques.

13. Les normes et les règlements techniques sont des outils d'atténuation du risque ou, en d'autres termes, des outils qui contribuent à minimiser la probabilité de présence d'un risque et les incidences de celui-ci. En raison de cela, l'évaluation et la gestion du risque sont d'une importance cruciale lorsqu'il s'agit de définir un cadre réglementaire efficace.

14. Les règlements techniques et les normes peuvent concerner soit des risques de types spécifiques, tels que les risques qui sont liés à un secteur commercial particulier, soit des risques systémiques, présents dans tous les processus économiques. Cette deuxième catégorie de normes et de règlements techniques est très vaste et inclut ceux qui obligent les agents économiques à mettre en œuvre des processus permettant d'assurer la gestion des risques.

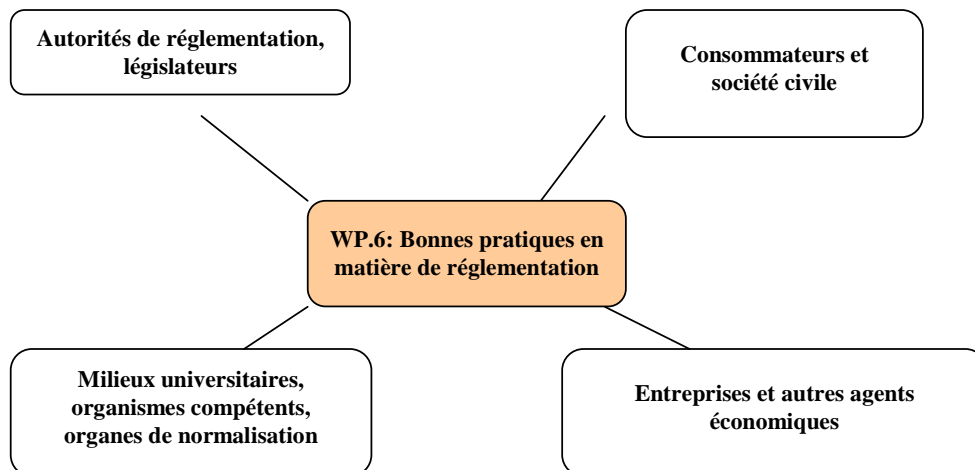


III. Introduction de normes sur le lieu de travail et sur les marchés des produits de consommation

15. Quelle que soit leur nature, les normes et les règlements techniques n'auront aucun effet s'ils ne sont pas appliqués de façon appropriée. La certification, l'enregistrement et l'évaluation de la conformité figurent parmi les outils employés par les autorités publiques et les agents économiques pour garantir, avant la mise sur le marché du produit, la conformité de celui-ci avec les règlements techniques et les normes.

16. Les activités de surveillance des marchés ont le même objectif mais sont exercées alors que les produits sont déjà sur le marché. Ces activités, qui nécessitent une coopération active avec les agents économiques, comprennent l'inspection des points de vente et l'essai des produits en vente, le retrait du marché des produits dont il est jugé qu'ils ne sont pas conformes aux règlements et la destruction des produits non sûrs, entre autres.

17. La gestion du risque peut le mieux se faire lorsque les agents économiques, les autorités publiques et les autres parties prenantes collaborent efficacement. Les autorités et les entreprises ont intérêt toutes deux à gérer les risques avec compétence, notamment ceux qui peuvent avoir des incidences sur les consommateurs et les travailleurs, même si les rôles de ceux-ci au cours du processus sont différents.



18. Les rôles du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) et de la Conférence internationale, qui lui ajoute de la valeur, consistent à examiner l'interaction entre les intervenants confrontés aux risques liés aux produits, aux procédés et aux méthodes de production. Les participants à la Conférence concentreront leur attention sur l'un des outils qui permettent d'atténuer les risques, à savoir les règlements techniques et les normes, et leur application.

19. Les résultats attendus de la Conférence sont les suivants:

- a) Accroître la sensibilisation sur la question de savoir comment le risque imprègne les activités économiques et comment une attitude positive à son égard est fondamentale pour le développement économique et social;
- b) Assurer une meilleure compréhension des outils de gestion des risques disponibles;
- c) Échanger les meilleures pratiques concernant l'emploi de ces outils pour accroître l'efficacité et l'efficacité des normes, des règlements techniques, des options en matière de certification et d'évaluation de la conformité et des mesures de surveillance des marchés;
- d) Promouvoir l'idée selon laquelle les entreprises et les autorités sont partenaires, s'agissant de la gestion des risques sur les marchés.

Annexe

Programme provisoire*

Conférence sur l'évaluation et la gestion du risque

Qui aura lieu les 24 et 25 novembre 2009 au Palais des Nations à Genève

Séance d'ouverture Interventions liminaires

Évaluation et gestion du risque dans le cadre du développement économique et social

Secrétaire exécutif,
Commission économique pour l'Europe

Normes en tant qu'outils de gestion des risques sur le lieu de travail et dans la vie quotidienne

Secrétaire général,
Organisation internationale de normalisation

Gestion du risque en tant que responsabilité partagée: quel est le rôle du WP.6?

Président,
Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

Première séance Élaboration de règlements fondés sur le risque: optimisation des coûts de la sécurité

Si un risque a des incidences faibles ou que sa présence est peu probable, il n'est nul besoin de prendre des mesures en matière de réglementation. Toutefois, il ne peut y avoir de réelle proportionnalité entre les règlements techniques et les risques y figurant que si l'on adopte une démarche systématique. Les instruments fondamentaux sont ici l'identification et l'évaluation du risque dans le cadre de l'évaluation de l'impact des règlements et plus généralement dans celui des bonnes pratiques en matière de réglementation.

Imposer un nouveau règlement technique et élaborer de nouvelles normes sont des projets très incertains, qui nécessitent aussi une évaluation et une gestion saines du risque.

Les orateurs de la présente séance aborderont les questions suivantes:

1. Analyse et gestion du risque intervenant dans l'élaboration et l'application de normes (en particulier concernant les prescriptions techniques).
2. Proportionnalité entre les risques et les réponses en matière de réglementation.

* Au 15 septembre 2009.

Pour ce qui est des mises à jour, veuillez consulter le site Web à l'adresse suivante:
http://www.unece.org/trade/wp6/documents/2009/2009_ConferenceRisk.htm.

3. Analyse du risque comme outil permettant de préciser le besoin de réglementation et l'objet du règlement.
4. Élaboration d'une méthode permettant d'interpréter les prescriptions essentielles en matière de sécurité dans les règlements techniques au moyen de références à des normes harmonisées.
5. Quel degré de sécurité convient-il de fixer en tant qu'objectif sensé en matière de réglementation? La gestion du risque dans les règlements techniques peut-elle contribuer à optimiser les coûts de la sécurité?
6. Comment les autorités de réglementation peuvent-elles gérer de façon optimale les risques propres à leurs organismes?
7. Comment les entreprises et les autorités de réglementation peuvent-elles collaborer en vue d'aboutir à de meilleurs règlements au niveau des secteurs?

Partie A

Meilleurs règlements: échange de bonnes pratiques

Réglementation fondée sur des preuves scientifiques et sur les risques, telle qu'elle est abordée dans les travaux du Comité des obstacles techniques au commerce (OTC) et du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), une base pour les bonnes pratiques en matière de réglementation

Conseiller,

Division du commerce et de l'environnement, secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Pour une meilleure qualité des règlements: quels sont les outils pouvant aider les autorités de réglementation à élaborer de meilleures règles?

Économiste/analyste politique,

Division de la politique et de la réglementation, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Proportionnalité entre les risques et l'intervention en matière de réglementation: l'expérience de l'Union européenne

Policy Officer,

Unité I/2-Accords réglementaires internationaux, Sécurité des jouets, Responsabilité sociale des entreprises, DG Entreprises et industrie (Commission européenne)

Détermination des niveaux appropriés d'intervention en matière de réglementation: l'expérience de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie (exposé vidéo préenregistré)

Conseiller technique principal/conseiller principal en matière de politique,

Ministry of Economic Development, Nouvelle-Zélande

Réponse responsable: élaboration de politiques destinées aux risques pour le public au XXI^e siècle

Risk and Regulation Advisory Council (RRAC), Royaume-Uni

Système de réglementation technique et de normalisation en tant qu'objet de gestion du risque

Directeur, Institut bélarussien de normalisation et de certification,

Représentant de l'Université technique bélarussienne, Bélarus

Partie B

Meilleurs règlements au niveau des secteurs: dialogue entre les entreprises et les milieux universitaires

Méthodes permettant de faire face aux risques dans les systèmes économiques et énergétiques à grande échelle

Représentant de l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA) et de l'Académie russe des sciences

Emploi de nouvelles technologies permettant de réduire les risques dans les entreprises du secteur énergétique

Représentants de E.ON Ruhrgas AG, Centre spécialisé pour la technologie du gaz

Deuxième séance

Marché des produits de consommation: quel est le rôle des normes de gestion des risques?

Les risques qui affectent les marchés des produits de consommation et mettent en alerte le grand public, à grande échelle, sont généralement causés par des défaillances au sein des systèmes de contrôle internes des agents économiques. Des normes de gestion des risques, en nombre, ont été largement mises en application par le secteur industriel, le but déclaré étant d'atténuer les risques sur les marchés.

Au cours de la présente séance, il sera passé en revue les outils les plus importants pour les agents économiques et leurs performances passées et il sera examiné comment ils pourraient être employés pour resserrer la coopération entre les entreprises et les autorités en vue de renforcer la sécurité des consommateurs.

Les orateurs seront invités à aborder les questions suivantes:

1. Quelles sont les normes de gestion des risques les plus employées par le secteur industriel? Ont-elles permis d'atténuer les risques? Quels sont leurs points faibles?
2. Quelles sont les normes élaborées actuellement?
3. Convient-il d'instaurer une procédure de certification pour la gestion des risques?
4. Les normes de gestion des risques peuvent-elles servir de point de départ à une coopération renouvelée et renforcée entre les autorités et le secteur industriel?
5. Les autorités peuvent-elles directement utiliser ces normes dans le cadre de leurs contrôles internes? De quelles façons peuvent-elles le faire?

Application concrète des normes, notamment la norme BS31100, intitulée «Code of practice for risk management»

Responsable du développement,
Institute of Risk Management (IRM)

Comment les normes relatives aux systèmes de gestion peuvent-elles contribuer à l'atténuation des risques dans les entreprises?

Directeur général,
Growth Trajectory Consulting Company

Prise en compte de la gestion du risque dans la série de normes ISO 9000

Vérificateur principal,
«Test-Saint-Petersburg» Co Ltd

Normes de gestion des risques techniques et leurs applications

Directeur adjoint, Vniinmash

Points faibles en matière de gestion des risques dans les entreprises

Président,
Professional Risk Manager's International Association

Normes de gestion des risques dans les organismes sans but lucratif: relève des défis et exploitation des possibilités

Directeur exécutif,
Nonprofit Risk Management Center

Comment les normes d'évaluation des risques peuvent-elles être employées pour renforcer la coopération entre les entreprises et les autorités?

Directeur de Risk Assurance, Morgan Crucible Company et de la Fédération européenne des associations de Risk Management (FERMA)

Troisième séance

Application des règlements techniques: gestion des risques lors de l'évaluation de la conformité, de la certification et de la surveillance des marchés

Les autorités publiques se doivent de faire en sorte que les produits sur les marchés nationaux soient sûrs. Elles ne disposent toutefois que de ressources limitées pour les contrôles, tandis que les produits mis sur le marché sont toujours plus complexes et diversifiés.

Les outils de gestion des risques peuvent être utilisés efficacement afin que les contrôles mis en place par les autorités de surveillance des marchés et les organes d'évaluation de la conformité puissent être planifiés pour minimiser les coûts et garantir que les objectifs souhaités en termes de sécurité des consommateurs sont atteints.

Il est particulièrement important de gérer correctement les outils de communication sur les risques pour que le relais en matière de responsabilités puisse bien se faire entre les autorités et les agents économiques, ainsi qu'entre les différentes autorités de surveillance des marchés chargées des différents secteurs économiques ou des différentes régions au sein d'un même pays. La communication sur les risques est aussi fondamentale pour l'échange et la synthèse des données sur les risques au niveau international.

Les orateurs seront invités à aborder les questions suivantes:

1. Quels sont les outils d'évaluation et de gestion des risques pouvant être employés pour choisir parmi diverses options d'évaluation de la conformité?
2. Comment la gestion du risque peut-elle améliorer la planification de mesures anticipatives, s'agissant de la surveillance des marchés?
3. Comment la gestion du risque peut-elle réduire les coûts des mesures de surveillance des marchés?
4. Quelle est la meilleure pratique pour la communication sur les risques, en ce qui concerne en particulier la collecte de données sur les risques, la distribution d'informations et la coordination des réponses?

Évaluation, communication, participation – théorie et pratique de la communication sur les risques

Chef du Département de la communication sur les risques,
Institut fédéral pour l'évaluation du risque, Allemagne

Comment les outils de gestion des risques peuvent-ils être utilisés lors de l'évaluation de la conformité?

Directeur général, AFNOR Rus

Communication efficace sur les risques: outils pouvant être employés par les autorités de surveillance des marchés

(Sujet et orateur à confirmer)

Projet de renforcement de la surveillance des marchés grâce à de meilleures pratiques (EMARS)

Systèmes efficaces de surveillance des marchés et gestion des risques: le point de vue des entreprises

Conseiller principal,

European Engineering Industries Association representing the interests of the Mechanical, Electrical, Electronic, Metalworking and Metal Articles Industries (Orgalime)

Gestion des risques au niveau de l'entreprise: prise de responsabilité en matière de sécurité des produits

Chef,

Human Pandemic Task Force/Risk Management, Nestlé
